



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION

### RÈGLEMENT N° 308-11 (RÈGLEMENT DE ZONAGE)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné :

**CONSIDÉRANT** Qu'un avis d'assemblée publique sera publié à l'hôtel de ville et sur internet. (109.3, LAU)

**QUE** Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 juin 2026 à 18 h 30, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique et devra adopter le Règlement n° 308-11 (Règlement de zonage) ;

**Nature et effets :**

- Modifier l'article 3 « Abrogation » (partie 1, section 1, page 4) ;
- Modifier l'article 10 « Terminologies » (partie 1, section 2, page 6) ;
- Modifier l'article 141 « Usages secondaires à une activité agricole dans un bâtiment existant », partie 4, section 4, page 130) ;
- Abrogation et remplacement de l'article 142 'Usages secondaires à une activité agricole dans un nouveau bâtiment » (partie 4, section 4, page 130) ;
- Modifier l'article 242 'Dispositions relatives à la gestion du développement urbain » (partie 8, section 4, page 199).
- La modification de ce règlement vise la concordance aux règlements de la MRC : Urb-205-17-2024-01, Urb-205-18-2025, Urb-205-19-2025 et Urb-205-21-2025.

**QUE** Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 236, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier